RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ATTESTATION DE DÉLIVRANCE DE L'INFORMATION DONNÉE À SON CONJOINT COMMUN EN BIENS SUR LES CONSÉQUENCES DES DETTES CONTRACTÉES DANS L'EXERCICE DE SA PROFESSION SUR LES BIENS COMMUNS (arrêté du 4 juillet 2007)

Je soussigné ..... ABDOUL VAHAB Negmathoullah .....

(nom et prénom de la personne immatriculée)

déclare sous ma responsabilité, conformément à l'article R. 123-121-1 du code de commerce,

avoir informé mon conjoint ~~M.~~/Mme (*) MOHAMED KAMALOUDINE ABDOUL VAHAB Mubeena

(nom de naissance + nom d'usage et prénom)

avec ~~lequel~~/laquelle je me suis marié~~(e)~~ sans contrat de mariage (1) ou ~~bien avec un contrat de mariage~~ qui prévoit des biens communs aux époux, sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de ma profession sur ces biens communs.

Fait [redacted] .....

Le [redacted] .....

(Signature de la personne immatriculée)

[redacted]

*rayer la mention inutile

(1) La mention relative à l'absence de contrat de mariage ne signifie pas que le régime légal français est applicable.